

Travailleurs malades : la N-VA durcit le ton

La suédoise est divisée sur l'accord conclu entre patrons et syndicats sur la réintégration des malades de longue durée.

Jeudi dernier, le kern devait avaliser l'accord du Groupe des Dix concernant le parcours de réintégration au travail des malades de longue durée. L'instance, qui réunit patrons et syndicats, est parvenue à un accord sur le sujet. Concrètement, il prévoit qu'un parcours de réintégration va être mis en place pour les personnes absentes depuis plus de six mois et pour peu que l'affection dont elles souffrent ne rende pas cette réintégration impossible.

Le gouvernement souhaitait que ce parcours soit obligatoire pour les personnes qui ne sont pas sous contrat de travail (les

chômeurs ont également droit à l'incapacité de travail), mais le Groupe des Dix n'a pas pris cette direction. L'accord prévoit que le parcours est volontaire et non assorti de sanctions.

Jeudi, les vice-Premiers n'ont pas approuvé l'accord. Et la discussion n'a guère avancé ce lundi non plus. C'est essentiellement du côté de la N-VA que cela coince.

Les libéraux flamands sont également réticents. Pourtant, la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) s'était engagée auprès des partenaires sociaux à défendre l'accord. Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V) s'y était également en-

gagé.

Le CD&V accuse la N-VA de vouloir à tout prix un mécanisme de sanction. Le parti nationaliste parle plutôt de « responsabilisation ». Le VLD

confirme aussi qu'il est en faveur d'une baisse de l'allocation de maladie pour les personnes qui refusent le parcours de réintégration. Pour le CD&V en tout cas, il n'est pas question de sanctions.

Le dossier est délicat mais personne ne dramatise. Il s'agirait en grande partie d'une discussion technique, car ce parcours a des conséquences budgétaires qui n'ont pas encore été parfaitement mesurées. ■

Toujours pas d'accord sur le droit de grève

Patrons et syndicats tentent actuellement de s'entendre sur la limitation du droit de grève. Le sujet est particulièrement sensible ces jours-ci, avec la menace de cinq jours d'arrêt de

travail à la SNCB en janvier. La réunion de négociation du Groupe des Dix, tenue ce lundi, n'a pas permis d'avancée significative. De l'avis général, la négociation est particulièrement tendue. Les patrons veulent imposer aux syndicats une personnalité juridique, et donc la possibilité de se retourner contre les organisations, alors que celles-ci souhaitent s'en tenir au « gentlemen's agreement » conclu en 2002. P. 4

Réintégration des malades : crispations

SOCIAL Le fédéral divisé sur l'accord entre patrons et syndicats sur le retour au travail

- Patrons et syndicats ont conclu un accord sur le parcours de réintégration des malades au travail.
- Mais il coince au fédéral.
- Sur la sanction en cas de refus et sur le coût budgétaire.

Ca coince. Jeudi dernier, un conseil des ministres restreint devait avaliser l'accord du Groupe des Dix concernant le parcours de réintégration des malades de longue durée. Mais il n'est pas passé comme une lettre à la poste. Et depuis, malgré les contacts multiples, la situa-

tion n'a pas évolué. « Pour nous, c'est bloqué. On va vers un conflit », indiquait une source sociale-chrétienne flamande lundi. D'autres sont plus mesurés : l'accord présente un aspect technique. Son analyse demande du temps.

Pour rappel, le gouvernement a demandé aux patrons et aux syndicats de négocier ensemble un système visant à ramener sur le chemin du travail les personnes absentes depuis plus de six mois. Concrètement, après six mois d'absence, les malades jugés aptes à travailler par leur médecin, en collaboration avec le médecin-conseil de la mutuelle et le médecin du travail, se verront, demain, proposer un parcours de réintégration dans leur entreprise ou ailleurs. Mais le gouvernement demandait que ce par-

cours prévoit une sanction pour les personnes qui, aptes à travailler, refuseraient le parcours de réintégration. Une baisse de 10 % de leur allocation.

Patrons et syndicats ont donc conclu un accord la semaine dernière. Mais ils ont, de commun accord, renoncé au mécanisme de sanction. Dans le texte de l'accord, dont nous avons pu prendre

connaissance, ils refusent la sanction au motif que le parcours de réintégration est volontaire, au motif que des sanctions existent déjà et que ces sanctions sont déjà appliquées.

Cet accord devait être avalisé par le fédéral, jeudi dernier. Mais les vice-Premiers n'ont pas trouvé de consensus, malgré l'engagement des deux ministres

concernés, Kris Peeters (CD&V) et Maggie De Block (VLD), à défendre l'accord. Pas d'avancée ce lundi non plus.

Renseignement pris, ça coince côté N-VA. Le VLD est également réticent.

Pas tant du côté de Maggie De Block, ministre de la Santé, que de son collègue vice-Premier, Alexander De Croo.

Le CD&V accuse la N-VA de vouloir à tout prix un mécanisme de sanction. Le parti nationaliste, nous revient-il, parle plutôt de « *responsabilisation* ». Pour

les personnes qui sont aptes à revenir au travail, il faut des droits, mais aussi des obligations, estime le parti. La N-VA est donc en faveur d'une sanction financière pour les travailleurs, mais la porte est ouverte pour une négociation. Le

parti pourrait envisager que les patrons qui ne jouent pas le jeu subissent également une sanction. Ou alors on pourrait prévoir un mécanisme de récompense, pour ceux qui jouent le jeu...

Un accord la semaine prochaine

Contacté, le VLD confirme aussi qu'il est en faveur d'une baisse de 10 % de l'allocation de maladie pour les personnes qui refusent le parcours de réintégration. « *Mais il ne faut pas se focaliser sur cet aspect-là, dit une source libérale flamande. Nous estimons qu'une majorité de personnes absentes depuis plus de six mois ne demandent pas mieux que de retourner au travail, éventuellement dans une fonction adaptée. C'est l'essentiel.* »

Pour le CD&V en tout cas, c'est clair :

pas de sanction !

~Dossier délicat donc, mais personne ne dramatise. Il s'agirait même en grande partie d'une discussion technique, car ce parcours a des conséquences budgétaires qui n'ont pas encore été parfaitement mesurées. Concernant la sanction, le problème n'est pas nié, mais ne serait pas insoluble, car l'accord de gouvernement ne prévoit pas de sanction.

La fumée blanche est attendue pour le début de la semaine prochaine. « *Soit on approuve l'accord. Soit on le rejette et on demande aux partenaires sociaux de renégocier. Soit on l'amende, en respectant scrupuleusement les équilibres entre patrons et syndicats* », indique une source proche de la négociation. ■

BERNARD DEMONTY